



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 17-26

Objet :

**Travaux de rénovation de
l'immeuble Helvétique, travaux
de remplacement des
menuiseries extérieures des 1ers,
2èmes et 3èmes niveaux et
isolation des soubassements,
lot 1 Menuiseries-Stores**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Avenant n°1 avec la société VMV

Roannaise de l'Eau a attribué le marché de travaux de rénovation de l'immeuble Helvétique, travaux de remplacement des menuiseries extérieures des 1er, 2ième et 3ième niveaux et isolation des soubassements, lot 1 « Menuiseries-Stores » à la société VMV le 10/02/2017 pour un montant global et forfaitaire de 25 591,00 € HT.

Lors de la réalisation des travaux, la reprise de peinture ainsi que la pose de garde-corps n'ont pas été nécessaires, ce qui représente une moins-value d'un montant forfaitaire de 1 167 € HT (reprise de peinture 432 € HT, pose des garde-corps 735 € HT) soit une diminution de 4,56 %.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver l'avenant n°1 au marché travaux de rénovation de l'immeuble Helvétique, travaux de remplacement des menuiseries extérieures des 1ers, 2èmes et 3èmes niveaux et isolation des soubassements, lot 1 « Menuiseries-Stores » avec la société VMV ayant pour objet la diminution du montant du marché de 1 167,00 € HT et ramenant le montant global et forfaitaire du marché à 24 424,00 € HT;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20170731-DC17-26-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2017

2°) de signer l'avenant correspondant;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

27 JUL. 2017

Le Président,

Daniel FRECHET

